GECAMINES
419, Boulevard Kamanyola, Lubumbashi,
Haut-Katanga, République Démocratique du Congo
www.gecamines.cd

STANDARDS INTERNES MIS EN PLACE PAR GECAMINES SA DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Gécamines SA est respectueuse des lois en vigueur de l'arsenal juridique interne et international, pris en application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, en plus des textes législatifs et réglementaires pertinents promulgués par la RDC.

Dans ce contexte, depuis plusieurs décennies, Gécamines SA a défini ses propres standards internes en la matière.

1. Gécamines SA a mis sur pied les « Instructions de Références (IR) » pour la gestion de la main d'œuvre d'exécution (MOE), « les Fascicules » pour la gestion de la main d'œuvre de cadre (MOC) et autres « Manuels de Procédures » essentiels à la gestion disciplinaire des personnels dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de la société. Ces textes juridiques ont également pour objectif : de prévenir et de réprimer tous les actes avérés de corruption et ce sans discrimination du rang social à tous les niveaux de l'organisation administrative de la société.

2. Le processus de transformation des Entreprises Publiques en sociétés Commerciales initié en 2008 par le Gouvernement de la RDC, a permis à Gécamines SA d'être placée sous le régime juridique du Traité de la communauté OHADA, aux termes duquel des mécanismes de répression de certains actes de dirigeants sociaux en lien avec la corruption, sont prévus dans les dispositions de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (ASCGIE).

3. Gécamines SA a mis sur pied un système élaboré des procédures de contrôle de méthodes systématiques de gestion de la société au sein de sa Direction de l'Audit Interne, et des organes internes de contrôles

de la gestion des informations financières au sein de la Direction Financière.

4. Gécamines a également implanté en 2020, la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics en vue de se conformer aux mesures d'application de la législation en vigueur dans l'attribution des marchés, édictées par l'Autorité publique ; et par ce fait, matérialiser l'application des principes fondamentaux de la transparence et de l'objectivité dans le traitement des dossiers de passation des marchés publics.

 Le tout pour la promotion au sein de Gécamines SA, des règles de la bonne gouvernance.